

## PROCÈS-VERBAL

Conseil de perfectionnement de la formation  
Ingénierie des métiers de la culture  
Séance du lundi 16 juin 2014

Onze membres du Conseil sur quinze étaient présents, aucune procuration n'a été enregistrée.

**Enseignants, enseignants chercheurs, formateurs**

Madame Véronique PARISOT : Directrice du Département Denis Diderot,  
Responsable de la filière, Maître de conférences

Madame Dominique BOURGEON-RENAULT : Professeur des universités

Monsieur Jean-Louis TORNATORE : Professeur des universités

Monsieur Alain CHENEVEZ : Maître de conférences

Monsieur François RIBAC : Maître de conférences

Madame Françoise MONNIER : Professeur agrégé

Madame Marie-Agnès BOUHEY : Professeur certifié

**Représentants des étudiants**

Monsieur Samuel GUISSÉAU : étudiant en Master 1 IMC

Madame Yolène PELE : étudiante en Master 2 IMC

**Membres invités permanents**

Madame Isabelle MATHIEU : Ingénieur de recherche

Monsieur Bruno DURAND : Inspecteur d'Académie

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Calendrier de l'année universitaire 2014-2015
- 3 - Suivi et régulation de la formation
- 4 - Jeudis de l'IUP
- 5 - Questions diverses

La séance est ouverte à 12 heures.

Mme Véronique PARISOT, Directrice du Département Denis Diderot et Présidente du Conseil de perfectionnement, présente la composition et le rôle dudit Conseil.

Elle invite chaque membre du Conseil à se présenter et en particulier Monsieur Bruno DURAND, Inspecteur Académique Régional dans le domaine des Arts Plastiques, qui est chargé de nombreuses missions, notamment la définition et la mise en œuvre du parcours artistique de l'élève au sein des établissements d'enseignement.

## 1 - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Philippe THONY, Gestionnaire du Département Denis Diderot, est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## 2 - Calendrier de l'année universitaire 2014-2015

Mme PARISOT précise que le calendrier universitaire a fait l'objet d'un vote au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU). Il est calqué sur le calendrier mis en œuvre au cours de l'année 2013-2014, à la fois en Master 1 et en Master 2.

En Master 1, le rythme est relativement classique, avec deux semestres de cours, se terminant par des examens, puis laissant la place à un stage de 12 semaines.

En Master 2, le système de l'alternance est conservé (2 semaines de cours/2 semaines de stage), dans le cadre d'une mutualisation avec le Master 2 Ingénierie des projets interculturels et internationaux (IPII), notamment au niveau des « Jeudis de l'IUP » (conférences communes au M1 et aux 2 M2). Une semaine d'examen est prévue en fin de semestre puis le stage long de 12 semaines.

Un débat s'engage sur le rythme de l'alternance en Master 2. Mme PARISOT rappelle que les étudiants débutent leur année par 4 semaines de cours puis ils alternent entre 2 semaines de cours et 2 semaines de stage. Mme BOURGEON-RENAULT indique qu'un rythme régulier est important car exigé par les organismes financeurs en formation continue, précisément pour les contrats de professionnalisation. Les représentants étudiants estiment qu'il est difficile de trouver un stage long qui ne démarrerait pas en début de mois ; une légère modification du calendrier permettrait de régler ce problème, en inversant la dernière période de présence à l'Université et celle prévue au sein de l'organisme de stage. Les étudiants auraient ainsi cours tout le mois de mars puis démarreraient leur stage long dès le 30 mars.

La fin de l'année universitaire se déroulerait donc de la façon suivante : cours du 2 au 13 mars, cours/examens/pré-soutenances du 16 au 27 mars et début du stage le 30 mars. Cela implique une légère modification du calendrier universitaire, pour ce qui relève précisément des examens terminaux du 2<sup>ème</sup> semestre.

Madame PARISOT soumet au vote du Conseil cette proposition de modification du calendrier universitaire 2014-2015 qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Un débat s'engage ensuite sur la question de l'organisation des pré-soutenances de rapports de stage en Master 1. Ce dispositif n'a pas été mis en place en 2013-2014, contrairement aux années précédentes, ce que regrette M. RIBAC, car cela favorise un échange fructueux d'idées et d'informations entre enseignants et étudiants. Mme Françoise MONNIER, Responsable pédagogique du Master 1, estime qu'il n'est pas nécessaire de trop formaliser ce temps d'échanges, qui sur le fond est important.

Mme PARISOT estime qu'une synthèse peut être trouvée, en maintenant un temps d'échanges mais organisé de manière différente, en tenant compte du fait que fin mars, les étudiants de Master 1, bien que démarrant leur stage début avril, n'ont pas pu bien réfléchir encore à la définition de la problématique du rapport de stage.

Elle propose l'organisation d'une réunion générale d'information en janvier, qui serait suivie le jour-même d'ateliers thématiques, lesdits ateliers étant remis en place un mois après pour permettre un temps de réflexion et une réactivation des échanges.

En Master 2, le système classique des pré-soutenances serait maintenu à l'identique.

Madame PARISOT soumet au vote du Conseil cette proposition de modification de l'organisation du suivi pédagogique des rapports de stage en Master 1 qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **3 - Suivi et régulation de la formation**

Mme BOURGEON-RENAULT fait part au Conseil de ses interrogations quant au devenir des diplômés et des mentions, dans le cadre de la refonte actuelle initiée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, demandant plus d'informations à ce sujet.

Mme PARISOT indique qu'elle va diffuser toutes les informations en sa possession concernant ce dossier, bien que le travail de fond en la matière ne fasse que commencer, le calendrier pouvant être fixé à deux ans.

Elle demande aux membres présents de faire part de leurs suggestions quant à d'éventuelles modifications de maquettes pour l'année universitaire 2014-2015.

Mme BOUHEY, Responsable de l'enseignement des langues et des relations internationales, indique qu'avec la mise en place de l'examen du CLES B2, il devient difficile de concentrer l'ensemble des heures d'anglais sur le 1<sup>er</sup> semestre. Il conviendrait, bien que la note soit saisie sur le 1<sup>er</sup> semestre, de permettre un « étalement » des heures sur l'année, au niveau de l'enseignement en tant que tel.

M. TORNATORE estime que la suppression de l'option muséologie-patrimoine en Master 1 qui a été décidée pour l'année 2013-2014, du fait de son départ programmé, n'a plus de raison d'être. Elle était justifiée par le fait que cette option devait rejoindre l'UFR Sciences Humaines, dans le cadre de la mise en place d'une filière spécifique, qui n'est plus d'actualité.

Mme PARISOT précise que ce n'est pas l'option elle-même mais le principe de l'option qui a été supprimé, les cours de muséologie-patrimoine ayant été maintenus et rendus obligatoire pour tous les étudiants, à l'exception du cours de muséologie-muséographie qui a été remplacé par le cours intitulé « l'image dans les arts visuels ». M. DURAND estime que ce dernier trouve toute son utilité dans des formations à vocation culturelle.

Il est proposé la modification suivante au niveau de la maquette du Master 1 : l'UE 10 change d'intitulé et devient « art et patrimoine » ; le cours « l'image dans les arts visuels » est maintenu ; la matière « patrimoine et culture scientifique » change d'intitulé » et devient « patrimoine, mémoire, histoire : étude de textes. »

Cette matière, d'un volume horaire de 12 heures, devient optionnelle, l'étudiant pouvant choisir à la place la matière « muséologie-muséographie », réintroduite donc dans la maquette, d'un volume horaire équivalent, toujours au sein de l'UE10.

Madame PARISOT soumet au vote du Conseil cette proposition de modification de la maquette du Master 1 qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. CHENEVEZ propose des modifications au niveau de la maquette du Master 2. Au sein de l'option muséologie-patrimoine, il souhaite, compte tenu des faibles effectifs (7 étudiants en 2013-2014) la suppression de la sous-option dans l'UE8 entre les matières « culture scientifique et technique », « patrimoine mondial » et « art contemporain », de 24 heures chacune, pour laisser la place à 3 matières obligatoires, à volumes horaires identiques. Il souhaite par ailleurs la modification de l'intitulé de la matière précédemment citée « patrimoine mondial » qui deviendrait « patrimoine et médiations ».

Madame PARISOT soumet au vote du Conseil cette proposition de modification de la maquette du Master 2 qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Une discussion s'engage ensuite autour de la question des responsabilités pédagogiques des enseignants-chercheurs rattachés au Département Denis Diderot, à l'initiative de Mme BOURGEON-RENAULT et de M. TORNATORE. Ils rappellent qu'au printemps 2013, dans le cadre d'une grave crise interne au sein de l'Institut, les responsabilités pédagogiques du Master 1 et du Master 2 ont été retirées aux enseignants-chercheurs par la Direction de l'Institut. Dans le cadre d'un climat de confiance et de sérénité retrouvés, ils estiment parfaitement justifiée la prise en charge de leur part de responsabilités pédagogiques au niveau du Département, en particulier dans le domaine de la responsabilité d'années.

Mme PARISOT estime que cette question ne relève pas du Conseil de perfectionnement mais de sa propre décision, en tant que Directrice du Département. La présidence du Conseil de perfectionnement est l'une des rares prérogatives dont elle dispose, totalement liée à la direction de la filière et qu'il n'y a pas lieu de procéder en l'état actuel des choses à des modifications dans ce domaine.

#### **4 - Jeudis de l'IUP**

Les membres présents sont favorables à une discussion ultérieure sur ce point, l'objectif étant de définir la mise en place de ces conférences pour 2014-2015.

#### **5 - Questions diverses**

Les membres présents sont également favorables au traitement de ces questions ultérieurement, les représentants étudiants souhaitant émettre des propositions.

La séance est levée à 14 heures.

La Présidente du Conseil de perfectionnement  
Signé  
Véronique PARISOT